



SARASIN

## RAPPORT SUR L'EXERCICE DE LA POLITIQUE DES DROITS DE VOTE 2008

### 1 – PREAMBULE

En 2008, la politique d'exercice des droits de vote a concerné les actions européennes.

Conformément à la loi de Sécurité Financière de 2003 et au Règlement Général de L'Autorité des Marchés Financiers à travers les articles 314-100 à 314-104, SARASIN Asset Management (France) exerce, dans l'intérêt exclusif des OPCVM ISR qu'elle gère, les droits de vote attachés aux titres détenus par ces OPCVM.

Cette obligation d'exercer les droits de vote est énoncée :

- dans le prospectus et/ou dans le contrat de gestion entre l'OPCVM et SARASIN Asset Management (France).

### 2 – LES MOYENS

Pour répondre à ses obligations SARASIN Asset Management (France) s'appuie :

- sur une politique de vote qui détermine :
  - .les directives générales de vote applicables à l'ensemble des résolutions figurant à l'ordre du jour des Assemblées Générales.
  - .le processus d'exercice des droits de vote
  - .les situations de conflits d'intérêts potentiels.
- sur un Cabinet spécialisé en exercice des droits de vote RiskMetrics Group, anciennement (Institutional Shareholder Service I.S.S) qui :

30 Avril 2009

.analyse et émet des recommandations de vote  
.exécute, après accord du gestionnaire et/ou le Directeur des Gestions, les votes via la transmission d'instructions aux dépositaires.  
.tient un registre des votes et des recommandations qui nous permettent de répondre au principe de transparence à travers divers reporting.

### 3 – EXERCICE 2008

Afin d'apprécier le degré de participation de SARASIN Asset Management (France) les éléments suivants doivent être pris en considération :

- Certains OPCVM n'ont pas fait l'objet de l'exercice des droits de vote :  
.ce sont les fonds « diversifiés » dont l'allocation d'actif en « actions » est investie en parts ou actions d'OPCVM et non en titres « vifs ».

Les Sociétés émettrices dans lesquelles nous détenions des droits de vote, pour le compte de nos clients, étaient au nombre de 118. SARASIN Asset Management (France) n'a pas pris part aux Assemblées Générales de 17 Sociétés.

Le taux de participation s'élève donc à 85, 59 %

Le nombre total de résolutions pour lesquelles nous avons voté s'élève à 1250

Le nombre de résolutions pour lesquelles nous avons voté « contre » s'élève à 184

Nous nous sommes abstenus sur une résolution de l'Assemblée Générale du 20 Mai 2008 de Royal Dutch Shell. « ratifier la nomination de Patrick GANDIL comme superviseur ».

Au regard de la politique de vote édictée, SARASIN Asset Management (France) n'a pas suivi les recommandations de RiskMetrics Group (anciennement ISS) concernant 10 résolutions car elles n'étaient pas conformes à notre procédure de vote.

Au cours de cet exercice 2008, nous n'avons pas eu à traiter de situations de conflits d'intérêts potentiels ou réels dans le cadre de l'exécution de nos obligations pour le compte de nos clients.



Jacques NINET  
Membre du Directoire  
Directeur des Gestions